



Flash CGT



Jours Gelés :

1+1=3,

2014+3=2018

Lors de la dernière réunion des Délégués du personnel, la CGT a demandé à la Direction quelle était la date de la restitution des jours ARTP gelés, suite à l'accord de compétitivité.

En effet dans l'accord, la formulation sur la durée du gel permettait le doute...

La Direction nous a donc répondu, après s'être empêtrée dans des justifications peu convaincantes, que

les jours gelés 2014 ne pourront être récupérés qu'à partir

du 1^{er} Janvier 2018 !!!

Malgré la demande de la CGT que ces jours soient dégelés au fur et à mesure (les jours de janvier 2014, récupérés en janvier 2017, etc...), la Direction a affirmé que ces jours seront bloqués pendant 3 années civiles.

Contrairement à ce qu'affirment certains signataires de l'accord de compétitivité dans leur affichette, les premiers jours gelés ne seront pas rendus en 2017, mais uniquement à partir du 1^{er} Janvier 2018 !!!

Alors qu'on nous annonce un carnet de commandes historique, que se sont ouvertes des négociations sur la Qualité de Vie au travail, **la CGT demande que la Direction nous rende dès aujourd'hui ces jours qu'elle nous a confisqués !**